

COMMUNE DE BATS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 AVRIL 2024 A 19H30

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03/04/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Karine LESPIAU, Gérard DUYTSCHE

Absent excusé : Laurent DUMARTIN, Joël VIDOT, Marc DABESCAT

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21/03/24

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

2. Délibération 2024/07 – approbation du CA2023 LAHITTE

Considérant que les réalisations de l'année 2023 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	253 269,10 €
Report résultat de fonctionnement N-1 :	- 249,98 €
- Recettes	255 879,10 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 360,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	223 143,05 €
- Recettes	208 806,90 €
Report résultat d'investissement N-1 :	97 200,10

Soit un excédent d'investissement de 82 863,95 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, sachant que Monsieur le Maire s'est retiré pendant le vote, DECIDE :

- d'approuver le compte administratif 2023 du budget primitif du lotissement LAHITTE
- de décider d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 comme suit

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes - art 002 : **2 360,02 €**

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses - art 001 : **82 863,95 €**

Recettes - art 1068 : **0 €**

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

3. Délibération 2024/08 – vote du BP2024 LAHITTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : **306 007,00 €**

Recettes : **306 007,00 €**

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **313 325,52 €**

Recettes : **313 325,52 €**

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

4. Délibération 2024/09 – vote du BP2024 COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 71 357,31 €

Recettes : 71 357,31 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 428 552,32 €

Recettes : 428 552,32 €

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

5. Délibération 2024/10 – vote subvention associations 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'allouer pour l'année 2024 les subventions suivantes aux différentes associations :

➤ ADMR	:	600,00 €
➤ TBC Basket	:	3 060,00 €
➤ Association des conjoints survivants	:	70,00 €
➤ Energie Batsoise	:	150,00 €

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

6. Délibération 2024/11 – vote taux directes locales 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'état 1259 COM de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

VU le coefficient correcteur produit fiscal attendu, nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024,

VU le coefficient correcteur mis en place pour compenser la perte de produits fiscal attendu, nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de ne pas augmenter les taux des impôts locaux ;
- de voter les taux des taxes directes locales pour 2024 comme suit :

TAXES	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit fiscal 2024
Taxe Foncière Bâtie	190 700	34,09 %	65 010 €
Taxe Foncière Non Bâtie	16 100	51,62 %	8 311 €
Taxe d'Habitation	3 500	16,36 %	573 €
		TOTAL :	73 894 €

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

7. Délibération 2024/12 – devis travaux sylvicoles ONF / JUNCA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'ONF a transmis le devis de l'entreprise JUNCA, titulaire du marché passé par l'ONF pour la réalisation des travaux relatifs au programme d'actions préconisées pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'application de l'article D214-21 du Code Forestier,

VU le Code des Collectivités Locales,

VU la délibération 2024-01 relative à l'approbation du devis proposé par l'ONF pour réaliser l'Appel d'Offre pour les travaux précités,

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF),

CONSIDERANT que ces prestations sont à réaliser conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF),

CONSIDERANT les résultats de l'Appel d'Offres effectué par l'ONF,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de modifier et de compléter la délibération 2024-01
- de retenir le devis de l'entreprise JUNCA d'un montant de 5 938 € HT,
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision,
- d'autoriser Monsieur le Maire a signé tout document relatif à ce programme.

Approuvé,
À 6 pour,
À 0 contre,
À 0 abstention

8. Question(s) diverse(s)

CRTE

Monsieur le Maire a fait lecture du courrier reçu.

Urbanisme : PA LION

Monsieur le Maire annonce que Monsieur LION a déposé dernièrement un Projet d'Aménager. Son dossier est en cours d'instruction à l'ADACL.

RH : Laurent LACOMBE

Monsieur le Maire signale qu'il faudra réfléchir à octroyer une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat et éventuellement une revalorisation du salaire pour le cantonnier.

Elections Européennes

Monsieur le Maire rappelle qu'elles auront lieu le 9 juin 2024. La commission « Gestion Liste électorale » devra se réunir prochainement pour les organiser.

Jury d'assise

Monsieur le Maire indique que la Mairie a été contactée par la Mairie d'Hagetmau pour déterminer 3 personnes par tirage au sort pour être potentiellement sélectionnées pour faire partie d'un Jury d'Assise.

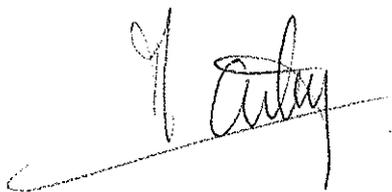
Lotissement LAHITTE

Il a été convenu de travailler avec l'agence immobilière ATOS IMMOBILIER pour la vente des terrains du lotissement. Monsieur le Maire fera le nécessaire pour recueillir les éléments pour en rediscuter au prochain Conseil Municipal.

Fin de séance à 21h30

Secrétaire de séance,

MARTIN Gaëlle



Le Maire,

DUPOUY Jean-Marc



